

Consortium CAHIER  
Corpus d'Auteurs pour les Humanités :  
Informatisation, Edition, Recherche

Proposition de statuts

## **Le Consortium**

Le Consortium CAHIER est constitué de projets de recherche partenaires dont la vocation est de travailler conjointement à l'essor, à la valorisation et à la co-construction des nouvelles pratiques numériques dans le domaine des sciences humaines et sociales. Leurs objets d'études principaux sont les corpus d'auteurs et plus généralement les corpus textuels constitués en référence à l'œuvre d'un auteur, d'une tradition éditoriale, d'une forme littéraire, d'un genre.

### **1. Gouvernance**

#### **1.1 Coordination**

##### **1.1.1 Rôle**

- (a) La Coordination assure la gestion courante du Consortium.
- (b) Elle met en application la politique scientifique et budgétaire définie par le Comité de pilotage.
- (c) Elle est l'intermédiaire entre les instances scientifiques de tutelle et le Comité de pilotage qu'elle instruit de toutes ses actions.
- (d) Elle est l'intermédiaire entre le Conseil Scientifique et le Comité de Pilotage.
- (e) Elle élabore le bilan annuel du Consortium.

##### **1.1.2 Élection**

- (a) La Coordination est constituée d'un.e coordinateur.trice, élu.e pour la durée du contrat de labellisation, qui peut s'appuyer sur un.e coordinateur.trice adjoint.e.
- (b) Après appel, les candidatures à la fonction, accompagnées d'une profession de foi, sont publiées sur le site du Consortium et diffusées sur la liste dédiée.
- (c) L'élection a lieu le jour de l'Assemblée générale. Elle se déroule au scrutin uninominal à deux tours.
- (d) Si le coordinateur élu souhaite s'adjoindre les compétences d'un.e coordinateur.trice adjoint.e, l'élection a lieu dans les mêmes conditions que pour le coordinateur.
- (e) Le Comité de pilotage peut, par une motion soutenue par au moins un tiers de ses membres, demander le renouvellement de la Coordination.

##### **1.1.3 Soutien administratif**

La Coordination est soutenue par un.e responsable administratif.ve à temps partiel dont la quotité de temps de travail dévolue au Consortium est remboursée annuellement à son employeur principal par le Consortium.

#### **1.2 Comité de pilotage**

##### **1.2.1 Rôle**

- (a) Le Comité de pilotage définit les orientations scientifiques et budgétaires du consortium.

- (b) Il se réunit au moins 3 fois par an en CoPil ordinaire.
- (c) Il peut se réunir à la demande d'au moins un tiers de ses membres en CoPil extraordinaire.
- (d) Le Comité de pilotage étudie les dossiers des projets candidats à l'adhésion au Consortium et statue.
- (e) Les membres du Comité de pilotage expertisent les dossiers, remplissent un rapport d'expertise et, le cas échéant, font appel à des experts extérieurs.
- (f) Le Comité de pilotage élabore avec la Coordination le projet scientifique annuel du Consortium.
- (g) Le Comité de pilotage travaille en relation étroite avec les membres du Consortium afin de faire remonter les besoins de la communauté et les souhaits d'orientation scientifique et budgétaire.

### **1.2.2 Constitution**

Le Comité de pilotage est constitué :

- de la Coordination
- de quinze (15) membres élus au scrutin nominatif à un tour par l'Assemblée générale
- d'un ou plusieurs membres honoraires désignés à la majorité, pour la durée du mandat du Comité de Pilotage, en raison de leur expertise, dans la limite d'un cinquième du nombre de membres élus.

### **1.2.3 Élection**

- (a) Après appel, les candidatures sont publiées sur le site du Consortium et diffusées sur la liste dédiée.
- (b) L'élection se déroule au scrutin nominal à un tour lors de l'Assemblée générale.
- (c) Chaque électeur vote pour autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir (15 au maximum).
- (d) En cas d'égalité du nombre de voix, les candidats sont départagés par la Coordination en favorisant la représentativité du Comité (sexes, métiers, régions).
- (e) Les membres du Comité de pilotage sont élus pour la durée de la labellisation du consortium.

## **1.3 Assemblée générale**

### **1.3.1 Rôle**

- (a) L'Assemblée générale ordinaire est convoquée annuellement afin d'être informée et d'émettre son avis sur le bilan de l'année précédente et le projet de l'année suivante présentés par la Coordination.
- (b) L'Assemblée générale élit la Coordination.
- (c) L'Assemblée générale élit les 15 membres élus du Comité de pilotage.
- (d) L'Assemblée générale est un lieu d'échange entre les membres du consortium. Elle est organisée lors d'une journée d'étude portant sur les problématiques du Consortium.
- (e) L'Assemblée générale est ouverte au public.

### **1.3.2 Constitution**

- (a) L'Assemblée générale est constituée par l'ensemble des projets membres du Consortium.

- (b) Préalablement à l'Assemblée générale, chaque projet membre du Consortium doit désigner en son sein et porter à la connaissance du responsable administratif du Consortium le nom de la personne qui le représente conformément au point 2 « Éligibilité et liste électorale ».
- (c) Seuls les votants peuvent être porteurs de procurations, à concurrence de deux procurations par personne.

## **1.4 Conseil scientifique indépendant**

### **1.4.1 Rôle**

- (a) Le Conseil scientifique analyse chaque année le rapport remis par la coordination du Consortium à sa tutelle la TGIR Huma-Num.
- (b) Il émet un avis scientifique sur l'activité de l'année écoulée et sur le projet de l'année à venir lors de l'Assemblée générale ordinaire. Cet avis est intégré au compte-rendu de l'Assemblée générale.

### **1.4.2 Constitution**

Le Conseil scientifique est constitué de 4 à 6 experts internationaux, désignés par le Comité de pilotage en raison de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité du Consortium.

## **2 Éligibilité et liste électorale**

### **2.1 Éligibilité**

Est éligible à la coordination et au comité de pilotage tout membre d'un projet partenaire du consortium.

### **2.2 Votants**

- (a) Chaque projet partenaire dispose d'une voix.
- (b) Le porteur de projet, dont le nom est indiqué sur la fiche descriptive du partenaire, dispose du droit de vote.
- (c) En cas de co-portage de projet, les co-porteurs s'accordent pour désigner celui qui dispose du droit de vote.
- (d) Le porteur de projet peut céder son droit de vote à l'un des membres du projet dont il a la responsabilité.
- (e) Dans les cas (c) et (d), le(s) porteur(s) de projet indique(nt) par écrit à la coordination le nom de la personne disposant du droit de vote.

## **3 Modalités de transition**

La transition concerne la période du 23 novembre 2016, date à laquelle s'est tenu le Comité de pilotage qui a décidé la mise en place de la nouvelle gouvernance, à novembre 2017, époque où se tiendra la prochaine Assemblée générale.

### **3.1 Coordination**

La Coordination, assurée par Thomas Lebarbé et Fatiha Idmhand comme adjointe, est maintenue en place jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

### **3.2 Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage émane de l'ancien bureau (liste ci-après). Un appel à candidatures sera diffusé aux membres du Consortium pour compléter le Comité.

### **3.3 Assemblée générale**

L'Assemblée générale extraordinaire votera le projet de gouvernance et procédera à l'élection des candidats au Comité de pilotage par voie électronique.

### **3.4 Conseil scientifique**

Lors de sa première réunion, le Comité de pilotage désignera les membres du Conseil scientifique.

## **4 Calendrier**

- 6 au 15 janvier 2017 : Discussions autour du présent texte
- 16 au 22 janvier 2017 : Diffusion du présent texte et vote numérique
- 23 janvier 2017 : Publication des résultats de vote
- 23 janvier - 20 février : Appel à candidatures pour le CoPil
- 21 février 2017 : Publication des candidatures
- 22 au 28 février 2017 : Election numérique des membres du CoPil
- 1<sup>er</sup> mars 2017 : Publication des résultats

## **5 Comité de pilotage au 1er janvier 2017**

Coordinateur :	Thomas Lebarbé, Litt&Arts, Grenoble
Coordinatrice adjointe :	Fatiha Idmhand, ITEM, Poitiers
Soutien administratif :	Laurence Rageot, MSH Val de Loire, Tours
Membres élus :	Pierre-Yves Buard, MRSH, Caen Stéphanie Dord-Crouslé, IHRIM, Lyon Ioana Galleron, Licorn, Lorient Elisabeth Greslou, Litt&Arts, Grenoble Alexei Lavrentev, IHRIM, Lyon Wioletta Miskiewicz, LHSP, Nancy Emmanuelle Morlock, HiSoMa, Lyon Nicolas Rieucan, LED, Paris Richard Walter, ITEM, Paris
Membre honoraire :	Marie-Luce Demonet, CESR, Tours